

LES PERSONNALITÉS

Voici la liste des personnalités qui, par leur présence ou leur message de sympathie, se sont associées à la Journée Nationale :

M. le Président Léon LYON-CAEN, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation, Président du M.R.A.P.

S.E. Monsieur PRICE-MARS, Ambassadeur de Haïti à Paris, Président de la Société Africaine de Culture.

M. le Général CATROUX, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

M. Henri LAUGIER, ancien Secrétaire Général-adjoint de l'O.N.U.

M. l'Amiral MUSELIER, ancien chef des Forces Françaises Navales libres.

MM. Louis MARIN, ancien Ministre, les professeurs Robert FAWTIER et Jacques HADAMARD, membres de l'Institut.

M. Francisque GAY, Ambassadeur de France, ancien Président du Conseil.

M. GRUNEBAUM-BALLIN, Conseiller d'Etat Honoraire, Président de la Société des Amis de l'Abbé Grégoire.

M. Robert ATTULY, Conseiller Honoraire de la Cour de Cassation.

M. Jean CASSOU, Directeur du Musée National d'Art Moderne.

M. Henry TORRES, Président du Conseil Supérieur de la R.T.F.

MM. Pierre MENDES-FRANCE, Edouard DALADIER, anciens Présidents du Conseil.

MM. François de MENTHON, Edouard DEPREUX, André MONTEIL, Marius MOUTET, PIERRE-BLOCH, ULVER, Pierre COT, anciens ministres.

M. Robert BURON, ministre des Travaux Publics.

MM. BALLANGER, André CHANDERNAGOR, DREYFOUS-DUCAS, Fernand GRENIER, Pierre PASQUINI, Claudius PETIT, Waldek ROCHET, Louis TERRENOIRE, députés.

Mmes Suzanne CREMIEUX, Irma RAPUZZI, M. Georges MARRANE, sénateurs.

M. le Général Paul TUBERT, ancien député-maire d'Alger.

M. Léon HOVNANIAN, ancien député.

M. Jacques MITTERAND, ancien conseiller de l'Union Française.

M. Auguste GILLOT, Maire de Saint-Denis, membre du Conseil National de la Résistance.

M. R. CERF-FERRIERE, Président du Groupe de la Résistance à l'Assemblée Consultative.

MM. les Pasteurs Marc BOEGNER, Président de la Fédération Protestante de France, André TROCME, Louis VIENNEY, Maurice VOGÉ.

L'Abbé PIERRE.

Les RR. PP. RIQUET et CHENU.

Le Rabbin SIRAT, aumônier de la Jeunesse Juive de France.

Mlle Simone DUMONT, lauréate du Concours biblique international de Jérusalem.

MM. Louis CHEVALLIER, Alexandre DAUVILLIER, Louis MASSIGNON, Professeurs au Collège de France.

M. Hubert DESCHAMPS, Professeur à l'Institut d'Ethnologie.

M. Charles SADRON, Professeur à l'Université de Strasbourg.

MM. ETEMBLE, Marcel PRENANT, Laurent SCHWARTZ, Jean DRESCH, Jean FRAPPIER, Alfred SAUVY, KASTLER, BALANDIER, DE SOILES, Paul CHAUCHARD, Marcel COHEN, I. MEYERSON, E. AUBEL, Professeurs à la Sorbonne.

M. Jacques CHAPLON, Professeur honoraire à l'Ecole Polytechnique.

M. M.A. BLOCH, Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

Mmes Marcelle AUCLAIR, Madeleine ALLEINS, MM. Claude AVELINE, Jean-Louis BORY, Michel DROIT, Edmond FLEG, Pierre GASCAR, Michel LEIRIS, Armand LUNEL, Louis MARTIN-CHAUFFIER, Jacques NANDET, Georges NEVEUX, Claude PARIS, Jacques RABEMANANJARA, Léonard SAINVILLE, Gabriel TIMMORY, Maurice VAUSSARD, écrivains.

Dr Jacques EMILE-ZOLA.

M. le Bâtonnier René-William THORP.

M. André BOISSARIE, ancien procureur général.

Maitres ANNICHARICO, BAUDY, BLAVIER, BREITMAN, DYMEN-STAJN, de FELICE, Nicole FRIED, Mireille GLAYMANN, IMERGLIK, Marcelle KRAMERBACH, Robert LEVY, MANVILLE, Gaston MAURICE, A. MAURICE-HERSANT, Joe NORDMANN, PLACIDI, Georges SAROTTE, SCHAPIRA, STEFANAGGI, Théodore VALENSI.

MM. BOULADOUX, président de la C.F.T.C., Jean ELOI, secrétaire général de la Fédération du Bâtiment (C.G.T.), DETRAZ, secrétaire général de la Fédération du Bâtiment (C.F.T.C.).

Mme Joséphine BAKER, MM. Bernard BLIER, Habib BENGLIA.

MM. Claude-Bernard AUBERT, Henri CALEF, Yves CIAMPI, Louis DAQUIN, metteurs en scène.

Mme Gisèle KUHN, pianiste, premier prix du Conservatoire de Paris.

MM. Henri de WAROQUIER, Jean LURCAT, artistes peintres.

M. André BLUM, conservateur au Louvre.

Docteurs Henri DESOILLES, Jeanne LEVY, Professeurs à la Faculté de Médecine de Paris.

Dr. Pierre WERTHEIMER, Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.

Dr. KLOTZ, médecin des Hôpitaux de Paris.

Drs Pierre S. BENOIT, médecin-inspecteur des écoles de Paris, BENSARD, Marcel LEIBOVICI, DALSACE.

Mme Georges HUISMAN, Mmes Yves FARGE, de la présidence du Mouvement de la Paix, Denise DECOURDEMANCHE, secrétaire générale de l'Association des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance.

MM. Pierre PARAF, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme; LA-MARQUE, au nom de la Ligue de l'Enseignement; Louis ROUSSELLE, président de la Fédération Française des Francs et Franches Camarades, ancien secrétaire du Comité Final; GRUBER, au nom de l'Union de la Gauche Socialiste, Maurice-Edmond LEVY, archiviste honoraire, au nom de la Société des Amis de l'Abbé Grégoire; Jacques SAVARY, secrétaire général du Centre Mondialiste; Henri MITTERAND, secrétaire des Amis d'Emile Zola; Adolphe ESPIARD, ancien Directeur au Ministère des Anciens Combattants.

Mmes AYLE, secrétaire du Réseau du Souvenir; Jacqueline MARCHAND, professeur agrégée, au nom de l'Union Rationaliste; HOULON, secrétaire générale de l'Union des Israélites Sefardis; Léa WEINTRAUB, au nom du Cercle Bernard Lazare; Marie-Louise KAHN, au nom de l'Amicale d'Auschwitz.

Maitre LEDERMAN et M. Albert YODINE, président et secrétaire général de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE); MM. SCHUSKIN et Alfred GRANT, président et secrétaire général de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives; Dr DANOWSKI et I. BLUM, président et secrétaire général de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs (1939-1945); MM. BERCOVICI, président de l'Association des Anciens Combattants Juifs (1914-1918); VILNER, président de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs; M. STAMFATER, président de la Fédération des Industriels, Artisans et Façonnières.

M. André-Arthur CAHEN, président de l'Association Culturelle Israélite de Nancy.

Etaient également présentes des délégations des groupements suivants :

Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.), Association Républicaine des Anciens Combattants, Syndicat des Marchands du Carreau du Temple, les Associations Générales des Etudiants Martiniquais, Guadeloupéens et Guyanais, ainsi que plusieurs dizaines de Sociétés Mutualistes Juives.

Le Bâtonnier R.-W. THORP:

Pour une véritable législation ANTIRACISTE

« La France passe à juste titre aux yeux du monde pour le pays où les droits de l'homme ont été affirmés avec le plus d'éclat et de clarté... Or, si elle figure au premier rang dans le triomphe du principe... en ce qui touche plus particulièrement la pro-



tection contre les atteintes au respect de la personne sous la forme du racisme et de l'antisémitisme, e le est largement dépassée... »

C'est ce paradoxe que souligne d'abord M^r René-William THORP, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, président de l'Association de Sauvagegarde des Institutions Judiciaires. Il examine les législations qui existent contre le racisme dans différents pays : Etats-Unis, Canada, Amérique Centrale, Union Soviétique et Démocraties Populaires, Autriche, Suisse, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Danemark, Belgique, Italie. Et il constate que « dans l'immense majorité des nations, des mesures ont été prises pour comprendre, dans la répression de l'excitation à la discorde civile, les menées racistes. »

La France, « si surprenant que cela soit, ne pourrait rien présenter d'analogue à ces lois étrangères, si, à la veille de la dernière guerre, un décret-loi Marchandeu, du 21 avril 1939 n'était venu apporter une certaine contribution », poursuit-il.

« Certes ces dispositions nouvelles, supprimées par le gouvernement de Vichy, mais rétablies à la Libération ne sont pas négligeables, en ce sens qu'elles ont enfin introduit dans notre droit pénal la répression des menées racistes que ce droit avait gravement omis jusqu'ici de viser. »

« Mais cette constatation ne vaut que pour l'honneur de notre législation. Car la rédaction du texte est telle que les droits individuels ne sont encore nullement sauvegardés lorsque les atteintes visent le racisme ou l'antisémitisme. »

« Dans une étude qu'il consacra à cette question, M. le Président Lyon-Caen en a donné les raisons décisives. »

Après avoir rappelé les causes de « l'impuissance du décret-loi Marchandeu », M^r Thorp affirme :

« Quand une législation répressive ne peut atteindre son but dans la pratique, il appartient au législateur de la modifier, au risque de paraître

n'avoir légiféré que pour la forme, ce qui serait indigne d'un législateur français. »

« Et c'est pour lui épargner cette indignité que le M.R.A.P. a soumis à son examen aux fins d'adoption les deux projets de lois dont les dispositions seront cette fois de nature à réprimer d'une manière certaine les menées du racisme et de l'antisémitisme. »

Analysant les avantages de ces projets, l'orateur constate :

« La France aura cette fois apporté à la législation antiraciste une contribution qui lui permettra de gagner sur le plan pratique de la défense des droits individuels cette première place qu'elle occupe à l'heure actuelle sur le plan théorique de la proclamation et de la définition de ces droits. »

« Nul ne contestera aujourd'hui la réalité du péril raciste et antisémite, conclut-il. Si le malheur voulait que le racisme triomphe à nouveau, que ce ne soit pas du moins par la défaillance des Républiques, qui lui auraient ouvert la voie faute par elles de l'avoir frappé quand il en était temps encore. »

M^r LEDERMAN :

« Le soutien du peuple »...

M^r Charles LEDERMAN, avocat à la cour, Président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (U.J.R.E.) examine en détail l'affaire du maire de Bellerive-sur-Allier : la propagande antisémite menée par F. Auberger, pendant la dernière campagne électorale, et la prise de position du tribunal correctionnel de Cusset qui n'a pas cru devoir condamner cet antisémitisme en tant que tel. « Le président Lyon-Caen a eu raison, indique-t-il, de souligner comment, en Droit pur, il est difficile de trouver réunies toutes les conditions qu'exigent les textes actuels pour une répression pénale du racisme et de l'antisémitisme ». Evoquant les propositions de lois élaborées par le M.R.A.P., il ajoute :

« C'est là un motif supplémentaire pour que soutiennent cette initiative courageuse et nécessaire, tous ceux qui, conscients de l'aggravation du racisme, ont souci du renom des traditions libérales et humaines de notre pays. »

Donnant d'autres exemples de racisme et d'antisémitisme, l'orateur constate que « les pouvoirs publics ne semblent pas s'en émouvoir » et que « les organes de répression ne se montrent pas particulièrement vigilants. »

Aussi, conclut-il, « c'est de la grande masse de notre peuple, opposé par tradition aux discriminations, à la sottise et à la haine, que nous attendons le soutien le plus positif à l'action du M.R.A.P. et aux propositions qu'il a faites... »

Au nom des étudiants antillais

Charles HUTMAN, membre du Bureau National du M.R.A.P., présente deux faits concrets d'antisémitisme et de racisme.

D'abord l'affaire de Bellerive-sur-Allier, et il donne lecture de la lettre adressée à la Journée Nationale par M. Benhamou, à qui il exprime notre solidarité active. (Nous publions en page 11 de larges extraits de cette lettre, ainsi que des informations sur les derniers développements de l'affaire).

Puis, Charles Hutman présente le cas des étudiants noirs attaqués l'avant-veille, dont un est hospitalisé, et les deux autres sont présents dans la salle, avec leur avocat, M^r Annichiarico. Sous les applaudissements, ils sont appelés à la tribune, et en leur nom, un représentant de l'Association Générale des Etudiants Martiniquais, prend la parole.

Après avoir relaté en détail les incidents, qu'il rapproche de l'agression commise contre l'écrivain camerounais Ferdinand Oyono, et des attaques commises

contre les cinémas où l'on joue « Les Tripes au Soleil », il déclare :

« Nous tenons à manifester notre indignation et aussi nos inquiétudes. Bien sûr, il s'agit là de faits isolés, mais ils ont tendance à se multiplier. Bien sûr, leurs auteurs sont de petites minorités, mais à côté de ces minorités agissantes, il se trouve une grande majorité d'indifférents. Et cela commence toujours ainsi... »

« Nous voyons dans ces faits le résultat d'une situation générale. Et la presse, qui parle beaucoup, et à juste titre, du racisme dans d'autres pays, ne dénonce pas avec la même vigueur ce qui se passe en France. »

« Les associations d'étudiants antillais et guyanais sont pleinement solidaires de l'action du M.R.A.P. Nous lui demandons de nous aider à dénoncer ces manifestations de racisme. Nous devons agir tous ensemble pour empêcher que ce cancer ne s'étende sur le sol français lui-même. »